



# Guide de la petite enfance à Limoges



## **Établissements d'accueil de jeunes enfants**

- 4-7 Les crèches municipales
- 7 Les modalités d'inscription
- 8 Liste des établissements d'accueil du jeune enfant (AEJE)
- 10-11 Plan de localisation
- 12-13 Les crèches à gestion privée

## **Accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le)**

- 15 Accueil familial
  - Accueil familial municipal
  - Accueil familial du CHU
- 16 Accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e)

## **Relais Petite Enfance (RPE)**

- 17 Liste et coordonnées des établissements

## **Animations pour tout-petits**

- 18 Liste et coordonnées des établissements

# Un mot

La période de la petite enfance est celle où les moins de 6 ans s'arment pour l'avenir. C'est aussi une période de la vie durant laquelle leur rythme quotidien est étroitement lié à la situation sociale et professionnelle de leur famille.

Face à ce double enjeu, la Ville de Limoges a souhaité à la fois proposer aux jeunes enfants des conditions d'accueil et d'encadrement optimales pour favoriser leur épanouissement et, dans le même temps, diversifier ses services pour répondre aux attentes des parents.

Qu'ils soient collectifs ou familiaux, les différents lieux d'accueil des enfants sont des espaces où chacun d'eux grandit et acquiert de nouvelles compétences à son rythme.

Avec 11 crèches municipales et un réseau d'assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile, la Ville apporte une véritable réponse de proximité en matière de garde.

Mais nous devons aussi nous adapter aux exigences contemporaines.

En matière de santé, la Municipalité s'est attachée à développer un ambitieux programme de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans toutes les crèches de la Ville. Par une répartition harmonieuse des crèches et des assistantes maternelles sur le territoire communal, la ville offre des solutions de garde d'enfant qui permettent aux parents de bénéficier d'un accueil régulier ou ponctuel pour leurs enfants.

Vous trouverez dans ce guide, l'essentiel de l'information pour faciliter vos démarches et faire de ce moment délicat qui est de confier son enfant à une tierce personne, un moment serein pour vous et votre enfant !

Vous pourrez apprécier les différents modes de gardes proposés à Limoges. Vous serez ainsi en mesure de trouver celui qui vous correspondra le mieux et permettra à votre enfant de profiter, à son rythme, d'un environnement spécialement pensé pour lui.

Nadine Rivet  
Adjointe au maire de Limoges



Émile Roger Lombertie  
Maire de Limoges



# La petite enfance à Limoges

La Ville de Limoges propose une diversité de modes d'accueil pour répondre de la façon la plus adaptée aux demandes des familles : collectif ou familial, régulier ou occasionnel.

Le Relais Petite Enfance (RPE) et ses antennes renseignent les familles sur l'ensemble des modes d'accueil (individuel et collectif) recensés à Limoges.

Ce sont des lieux ressources, d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents et des assistant(e)s maternel(le)s permettant également une inscription unique en crèche.

## Établissements d'accueil de jeunes enfants

Les crèches multi accueil sont des véritables lieux de vie où les enfants peuvent être accueillis de la naissance à l'entrée en école maternelle.

Les enfants sont encadrés par des professionnels dans un espace adapté et sécurisant leur permettant de s'épanouir et de s'éveiller en fonction de leur âge et de leurs besoins.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance privilégie l'accueil personnalisé de l'enfant et de sa famille.

L'ensemble des structures d'accueil travaille pour le bien-être des enfants autour d'un projet commun inspiré des observations et du travail d'Emmi Pikler, pédiatre Hongroise, qui a développé la motricité libre et la théorie de l'attachement par la prise en charge de chaque enfant par un adulte référent.

## Les crèches municipales

Au nombre de 11, elles sont gérées par la municipalité et bénéficient du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales. Les établissements multi-accueil sont ouverts du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés. Des ouvertures sont organisées en période de congés scolaires.

### Fonctionnement

Dans chaque établissement, une **équipe pluridisciplinaire** encadrée par un(e) directeur(trice) accueille les enfants et leurs familles. Elle est composée de puériculteurs (trices), éducateurs (trices) de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et adjoint(e)s techniques. Un(e) psychologue et un médecin interviennent dans chaque structure.

Au sein de chaque groupe, l'enfant manifeste des besoins et des compétences spécifiques, qu'un professionnel nommé « référent » prend en compte de façon individualisée. C'est lui qui l'accompagne quotidiennement, sur tous les temps de soins de la journée tels que les repas, les changes, les siestes... Lors de son absence, l'enfant est confié à une personne relais.

### Une familiarisation progressive :

Au cours de la période de familiarisation, la disponibilité des parents est indispensable sur un temps partagé et planifié sur plusieurs jours. Parents et enfants sont accueillis par le référent qui aura préparé la venue de l'enfant. Au fil des jours, les échanges permettront de bien connaître ses habitudes. Ces temps partagés amènent l'enfant à découvrir progressivement son espace de vie, les adultes et les autres enfants qui partagent son quotidien.

Ces liens créés entre référent-parent-enfant aident à la séparation avec sérénité et confiance.

Les enfants présentant un handicap ou une maladie chronique sont accueillis et bénéficient d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**.

L'organisation et les règles communes autour de l'enfant permettent d'assurer la continuité des soins qui lui sont apportés, de favoriser sa sécurité physique et affective et de le considérer comme une personne à part entière en prenant en compte ses besoins spécifiques. **Sa prise en charge doit rester individuelle** dans le respect de son rythme et de son développement.

Ces principes éducatifs sont formalisés par un projet propre à chaque établissement, qui s'articule autour d'orientations partagées, telles que la **bienveillance et le respect**.

Un milieu enrichissant et stimulant permet à chaque enfant de développer ses capacités. La vie collective en petit groupe lui permet de s'épanouir.

La Ville s'est engagée dans la **lutte contre les perturbateurs endocriniens**. Des actions ont été menées autour du choix de vaisselle, des produits d'entretien et d'hygiène, afin d'offrir un environnement sain aux enfants.

Le repas est un temps de relation privilégiée, de convivialité et de plaisir, du biberon à la petite cuillère. L'enfant va découvrir de nouveaux goûts, de nouvelles textures et peu à peu le désir de manger seul, toujours accompagné d'un adulte.

Le repas est proposé, jamais imposé, le professionnel ne lui donne pas plus que ce qu'il mange avec envie et appétit.

Afin de limiter les risques toxiques liés au plastique, la Ville a remplacé les traditionnels plateaux repas par des plateaux en porcelaine.



Plateaux repas en porcelaine utilisés dans les crèches municipales de Limoges.

## Modalités d'inscription et tarifs

La pré-inscription s'effectue sur le site Internet de la Ville de Limoges *limoges.fr* en complétant un formulaire prévu à cet effet ou auprès du Relais Petite Enfance (RPE) sur rendez-vous.

Les parents peuvent faire **le choix de 3 établissements**. La demande sera ensuite examinée en commission plénière pour les crèches municipales ou transmise au gestionnaire concerné pour les crèches à gestion privée ou associative.

Les tarifs sont calculés conformément au barème national des participations familiales fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

La participation horaire est calculée à l'entrée de l'enfant, en fonction des ressources moyennes mensuelles du foyer, en appliquant un taux d'effort qui varie selon la composition de la famille (une simulation peut être effectuée sur le site *www.monenfant.fr*).

L'accueil de chaque enfant est proposé dans le cadre de contrats personnalisés à temps complet ou partiel, régulier ou occasionnel.

## Liste des établissements d'accueil du Jeune enfant

CRÈCHES	HORAIRES	TYPES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL	COORDONNÉES
LA BASTIDE	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 48 places	45 rue Taine 05 55 38 42 13 creche.bastide@limoges.fr
GEORGES-BOYER VIGNAUD	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 38 places	8 rue André-Antoine 05 55 38 42 20 creche.boyervignaud@limoges.fr
JEAN-GAGNANT	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 59 places	1 rue Donzelot 05 55 32 24 06 creche.gagnant@limoges.fr
SABLARD	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 59 places	19 rue de Feytiat 05 55 06 09 04 creche.sablard@limoges.fr
PORTES-FERRÉES	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 59 places	58 rue des Portes-Ferrées 05 55 06 09 05 creche.portesferrees@limoges.fr
VIGENAL	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 48 places	17 avenue Pierre-Traversat 05 55 37 71 17 creche.vigenal@limoges.fr
ARMAND-DUTREIX	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 48 places	70 rue Armand-Dutreix 05 55 49 03 74 creche.dutreix@limoges.fr
BEAUBREUIL	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 69 places	6 rue des Fuchsias 05 55 35 56 78 creche.beaubreuil@limoges.fr



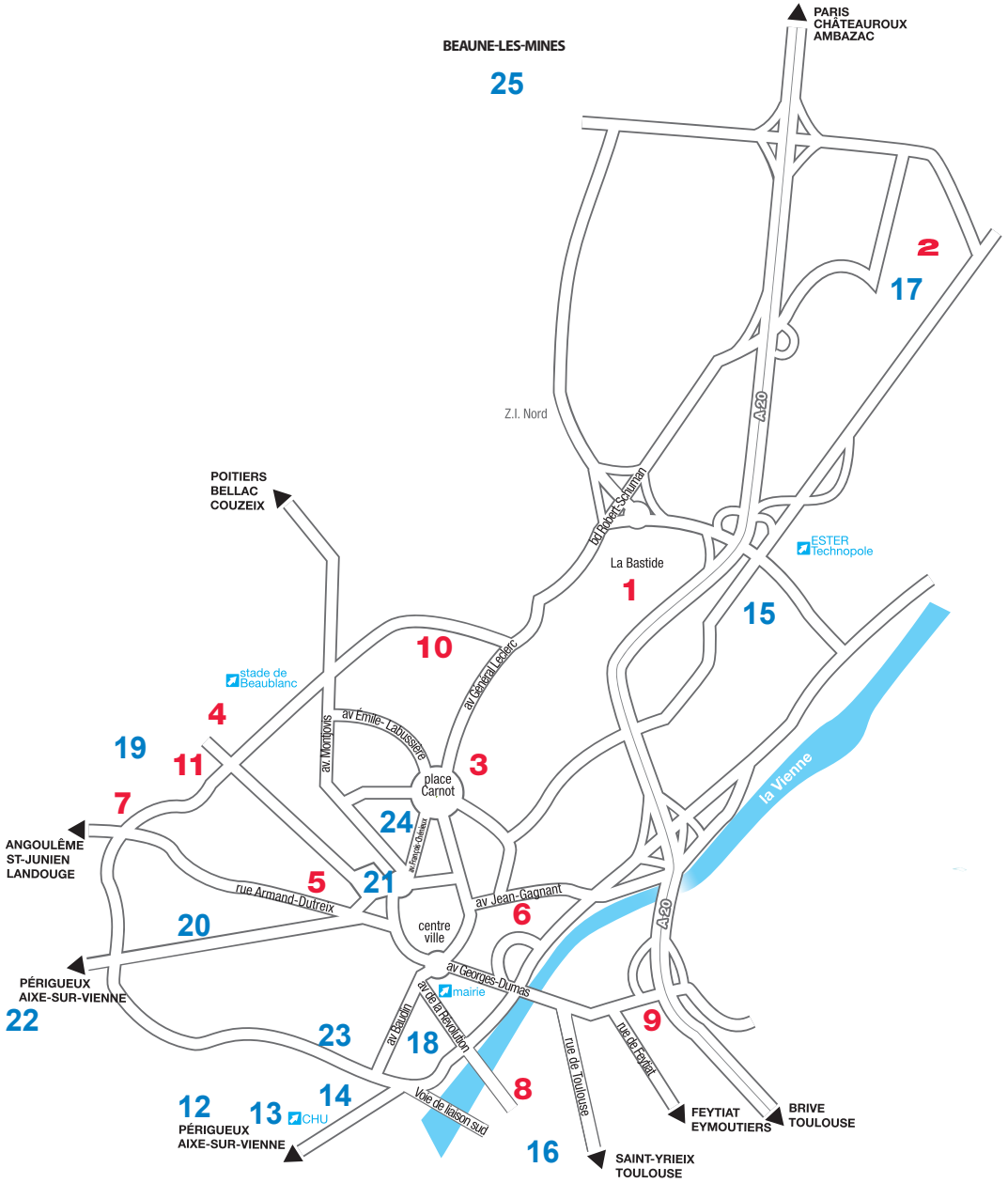
## Crèches en horaires décalés

En complément de l'accueil collectif, des agents agréés « assistant(e)s maternel(le)s » sont rattachés à la crèche Joliot-Curie.

Ils (elles) accueillent des enfants à leur domicile de 5 à 8 heures et/ou de 18h30 à 22 heures avant de les conduire à la crèche pendant les heures d'ouverture.

CRÈCHES EN HORAIRES DÉCALÉS*	HORAIRES	TYPES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL	COORDONNÉES
JEAN-DUFOUR	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 59 places	1 boulevard de Beaublanc tél. 05 55 34 54 30 creche.dufour@limoges.fr
JOLIOT-CURIE	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 69 places	27 rue Joliot-Curie 05 55 05 02 78 creche.joliotcurie@limoges.fr
FRIPOUNET	8h / 18h	accueil collectif 0/4 ans 20 places	20 avenue du Président René-Coty 05 55 43 24 02 creche.fripounet@limoges.fr
COMPLÉMENT D'ACCUEIL	18h30 / 22h	Chez un agent agréé assistant(e) maternel(le) pour la crèche Joliot-Curie	





# Plan de localisation des établissements

- 1 La Bastide
- 2 Beaubreuil
- 3 Boyer-Vignaud
- 4 Jean-Dufour
- 5 Armand-Dutreix
- 6 Jean-Gagnant
- 7 Joliot-Curie
- 8 Portes-Ferrées
- 9 Sablard
- 10 Vigenal
- 11 Fripounet
- 12 Crèche hospitalière du CHU
- 13 Crèche familiale hospitalière du CHU
- 14 Crèche hospitalière La Cie des doudous
- 15 Crèche d'entreprises DO MI SI LA DO RÉ
- 16 Crèche d'entreprises Les petits chaperons rouges
- 17 Crèche privée Les mouflets de Beaubreuil
- 18 Kaolin (La Maison Bleue)
- 19 Crèche privée Les petits Mômes
- 20 Micro-Crèche Paul et Zoé
- 21 Micro-Crèche Chrysalides
- 22 Micro-Crèche Chrysalides 2
- 23 Hugo et Lia
- 24 Mille et une familles
- 25 Le chemin d'Emmi



©Oksana Kuzmina - stock.adobe.com

## Les crèches à gestion privée

Les modalités d'inscription et de fonctionnement sont édictées ou précisées par chaque établissement.

ÉTABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL	HORAIRES	TYPES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL	COORDONNÉES
LES MOUFLETS DE BEAUBREUIL	8h / 18h	Multi-accueil collectif 0/6 ans 16 places	52 rue Rhin-et-Danube 05 55 35 40 70 contact.lesmouflets@lespep87.fr
LES PETITS MÔMES	7h45 / 18h	Multi-accueil collectif 0/6 ans 20 places	69 rue Abbé-Pierre 05 55 05 01 19 05 19 99 25 45 lespetitsmomes@mutualitelimousine.fr
CRÈCHES D'ENTREPRISES	HORAIRES	TYPES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL	COORDONNÉES
KAOLIN (Maison Bleue)	7h30 / 19h	Multi-accueil collectif 0/6 ans 30 places	41 avenue de la Révolution 05 44 23 19 11 06 15 83 86 65 limoges1@la-maison-bleue.fr
DO MI SI LA DO RÉ	6h / 20h	Multi-accueil 0/6 ans 48 places <i>Places en accueil régulier réservées aux salariés des entreprises partenaires</i>	33 allée de Faugeras 05 55 42 40 16 domisiladore@mutualitelimousine.fr
LES PETITS CHAPERONS ROUGES	7h / 19h30	Multi-accueil 0/6 ans 40 places <i>Places en accueil régulier réservées aux salariés des entreprises partenaires</i>	18 rue Fernand-Malinvaud 05 55 48 00 81 limoges@lpqr.fr

CRÈCHES HOSPITALIÈRES	HORAIRES	TYPES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL	COORDONNÉES
CRÈCHE DU CHU	6h15 / 21h30	Multi-accueil collectif 0/4 ans 45 places <i>Priorité aux salariés du CHU</i>	2 av. Martin-Luther-King 05 55 05 60 80 creches@chu-limoges.fr
LA COMPAGNIE DES DOUDOUS	7h15 / 18h15	Multi-accueil collectif 3 mois/6 ans 22 places <i>Priorité aux personnels CH Esquirol</i>	15 rue du Dr-Marcland 05 55 43 13 65 creche@ch-esquirol-limoges.fr
MICRO-CRÈCHES	HORAIRES	TYPES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL	COORDONNÉES
PAUL ET ZOÉ	7h / 20h	10 places	225 rue François-Perrin 05 55 79 51 02 contact@pauletzoe.com
HUGO ET LIA	7h / 20h	10 places	45 rue de la conque 09 83 61 25 59 contact@hugoetlia.com
CHRYSALIDES	8h / 19h	10 places dont 3 réservées aux enfants présentant un handicap	4 rue du Général-Cérez 09 83 97 99 00 chrysalides87@gmail.com
CHRYSALIDES 2	8h / 19h	12 places dont 3 réservées aux enfants présentant un handicap	15 rue Florian 05 55 75 69 12 chrysalides87@gmail.com
MILLE ET UNE FAMILLES	8h15 / 18h15	12 places crèche à vocation sociale	82 rue François-Chénieux 07 67 42 40 37 09 73 66 63 95 milleetunefamilles@gmail.com
LE CHEMIN D'EMMI	7h30 / 19h	Multi-accueil collectif 0/6 ans (12 places)	5 rue Léonard-Bretagne 06 81 76 99 06 lechemindemmi@gmail.com



©nemanfoto@gmail.com stock.adobe.com

## Accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le)

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans.

Il (elle) est agréé(e) par le Président du Conseil départemental après avis des services de la Protection maternelle et infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel.

L'assistant(e) maternel(le) est soit salarié(e) d'une collectivité (crèche familiale ou accueil familial), soit salarié(e) du parent qui l'emploie (assistant maternel indépendant).

L'assistant(e) maternel(le) offre un accueil individualisé au rythme de chaque enfant, avec une approche de la socialisation au sein d'un groupe restreint. Il (elle) accompagne l'enfant dans son quotidien et son développement dans un environnement organisé et adapté.

### Accueil familial

#### 1. L'accueil familial municipal

Des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, recruté(e)s et rémunéré(e)s par la Ville de Limoges, accueillent les enfants à leur domicile.

Ils (elles) sont rattaché(e)s à la crèche de leur secteur. Ils (elles) y accompagnent régulièrement les enfants pour les faire bénéficier des équipements et des activités. Ils (elles) participent également aux temps de réunion et de formation de l'équipe de la crèche.

Un suivi est assuré par le biais de visites régulières chez l'assistant(e) maternel(le) par l'équipe d'encadrement qui vérifie les conditions d'accueil. Les modalités d'inscription et de tarification sont les mêmes que pour l'accueil en crèche collective.

#### 2 CRÈCHES ASSOCIENT ACCUEIL COLLECTIF ET ACCUEIL FAMILIAL ENTRE 6 H ET 21 H :

ÉTABLISSEMENTS	COORDONNÉES
JOLIOT-CURIE	27 rue Joliot-Curie 05 55 05 02 78 creche.joliotcurie@limoges.fr
JEAN-DUFOUR	1 boulevard de Beau Blanc 05 55 34 54 30 creche.dufour@limoges.fr

## 2. L'accueil familial du CHU

ÉTABLISSEMENT	TYPE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	COORDONNÉES
CRÈCHE FAMILIALE D'ENTREPRISE DU CHU 24h/24 du lundi au dimanche	0 / 4 ans 40 places <i>Places réservées en priorité aux salariés du CHU</i>	2 avenue Martin-Luther-King 05 55 05 60 81

### L'accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e)

Les parents peuvent confier leur enfant à un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) : **ils deviennent alors particuliers employeurs.**

Un contrat de travail est établi entre les parties conformément à la convention collective des assistant(e)s maternel(le)s.

**La Caisse d'allocations familiales participe aux frais de garde** en versant une allocation dénommée « complément libre choix mode garde » dont le montant varie en fonction des revenus ([www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)).

Des assistant(e)s maternel(le)s peuvent se regrouper pour accueillir les enfants qui leur sont confiés dans des locaux adaptés, garantissant leur sécurité et leur santé, appelés Maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM).

Les listes d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sont consultables sur le site du Conseil départemental ([www.assmat87.fr](http://www.assmat87.fr)) ou sur le site de la CAF ([www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)).



## **Relais Petite Enfance (RPE)**

C'est un lieu ressource pour les parents ou futurs parents à la recherche d'un mode d'accueil. Ils y trouvent une écoute, des informations sur les différents modes d'accueil proposés sur la Ville de Limoges. Les RPE délivrent aux parents la liste des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s en lien avec leurs attentes, ainsi que des informations sur leurs droits et devoirs d'employeurs (convention collective, contrat de travail, rémunération, déclaration...).

Le RPE participe à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, par des informations sur leur métier, des temps d'accueil collectifs (assistant(e)s maternel(le)s et enfants), des réunions à thèmes.

Le RPE centralise l'ensemble des demandes d'inscriptions en crèche réalisées sur l'espace citoyen *limoges.fr*, assure le suivi de la demande et propose des réunions d'information aux familles.

### **Le Relais Petite Enfance (RPE)**

#### **RPE**

11 rue de New-York

Tél. 05 55 10 30 80

rpe@limoges.fr

Inscriptions en crèche sur rendez-vous

Tél. 05 55 10 30 80

#### **Les temps de permanence**

Du lundi au vendredi

8h30 / 12h30 - 13h30 / 17h

### **Les antennes du RPE**

**Le pôle jeunesse Sanfourche**

32 allée Marcel-Proust

tél. 05 55 10 30 80 (sur rendez-vous)

**Antenne Landouge (Centre de loisirs)**

216 rue du Mas-Loge

Tél. 05 55 10 30 80

# Animations pour tout-petits

## 1. Aires de jeux

Des aires de jeux sont aménagées spécifiquement pour les tout-petits dans les espaces verts et jardins de la Ville : Joliot-Curie, Le Mas-Jambost, Évêché, Émile-Kahn, Victor-Thuillat.

## 2. Lieux d'accueil enfants-parents

Espace PMI - Conseil départemental

15 Rue Encombe-Vineuse - 87000 Limoges- tél. 05 55 79 72 34

Beaubreuil Vacances Loisirs BVL

32 allée Marcel-Proust - tél. 09 87 70 38 28 - bvinsertion@gmail.com

## 3. Ludothèque

Lieu d'accueil et de rencontres ouvert à tous, petits et grands, où se pratiquent prêts de jeux et de jouets, jeux sur place et animations ludiques.

La cité des jeux

18 bd de la Cité - tél. 05 55 79 81 06 - ludotheque@citedesjeux.fr

## 4. Réseau des bibliothèques municipales

Un programme régulier d'animations et d'expositions met en valeur les richesses de la littérature de jeunesse. Les bibliothécaires du pôle publient régulièrement des «coups de cœur jeunesse».

**Bfm centre-ville**

place Aimé-Césaire

tél. 05 55 45 96 00 - bfm@bm-limoges.fr

**Bfm Aurence**

rue Marcel-Vardelle - tél. 05 55 05 02 85

**Bfm Beaubreuil**

place de Beaubreuil - tél. 05 55 35 00 60

**Bfm La Bastide**

24 rue Pissarro - tél. 05 55 37 44 45

**Bfm Landouge**

rue Jacques-Brel - tél. 05 55 05 29 81

**Bfm Vigenal**

rue du Docteur-Jacquet - tél. 05 55 45 85 15

## 5. Éveil musical

**POLYSSON** - École du Pont-Neuf

1 rue des Carriers - tél. 06 15 42 93 16 - [contact@polysson87.fr](mailto:contact@polysson87.fr)

Des musiciens diplômés proposent des ateliers d'éveil au monde sonore pour les enfants de 1 à 6 ans (accompagnés de leurs parents jusqu'à 4 ans).



©Karsten Schmid stock.atobe.com

## ADRESSES UTILES :

### Mairie de Limoges

Direction de la jeunesse  
Service petite enfance  
05 55 45 97 06

### CAF de la Haute-Vienne

25 rue Firmin-Delage  
87000 Limoges  
0 820 25 87 10

### Espace Familles

11 rue des Filles-Notre-Dame  
87000 Limoges  
05 55 87 89 29  
contact.espacefamilles@  
lespep87.fr

### Conseil départemental

Protection Maternelle  
Infantile  
11 rue François-Chénieux  
87000 Limoges  
05 44 00 11 42

